

## **Information sur le programme de lutte contre le harcèlement scolaire « pHARe »**

Madame et Monsieur,

Chers parents,

Le programme national de lutte contre le harcèlement scolaire « pHARe », dans lequel l'académie de Nice est pleinement engagée, est un programme de sensibilisation, de prévention et de formation des membres de la communauté éducative. Ce programme comporte également un volet important qui concerne le traitement des situations de harcèlement scolaire présumé.

A ce programme s'ajoute le plan interministériel annoncé par le gouvernement le 27 septembre 2023.

Tous les collèges et tous les lycées de notre académie sont inscrits au programme pHARe.

Dans chaque collège et dans chaque lycée de notre académie, une équipe de personnels ressources est formée par les formateurs du pôle académique de lutte contre le harcèlement scolaire, à travailler à la mise en œuvre globale du programme pHARe dans l'établissement, en particulier à prendre en charge les situations de harcèlement scolaire présumé, et ce dès les premiers signes.

Cette équipe utilise un protocole bien précis et une méthode de traitement issue de la recherche scientifique qui comprend des entretiens avec des élèves. Ces entretiens s'étalent sur une quinzaine de jours.

L'équipe ressource de votre collège ou de votre lycée peut être sollicitée à tout moment pour intervenir sur une situation de harcèlement scolaire présumé.

Dans ce cadre, chaque élève de l'établissement peut à tout moment être entendu par un des membres de l'équipe ressource dans le but d'améliorer la situation d'un autre élève ou le climat scolaire, de manière plus générale, de l'établissement.

**Le pôle académique de lutte contre le harcèlement scolaire**